

AFFAIRE N° 6. - Modification des statuts de la SOCIÉTÉ
d'H. L. M. - Désignation du représentant de la Commune.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 26 MAI 1971, Monsieur le Préfet me fait savoir que, pour obtenir l'agrément du Ministère de l'Équipement et du Logement, certaines modifications aux statuts de la Société d'H.L.M. doivent être envisagées. C'est ainsi que le siège social fixé primitivement au Palais Rentaunay se situera en définitive au siège social de la S.I.D.R., 12, rue Félix Guyon.

D'autre part, le nombre d'actions de garantie nécessaire à l'exercice des fonctions d'administrateur sera de 10 au lieu de 5. Il sera également désigné un commissaire au compte titulaire et un suppléant au lieu de deux titulaires. Enfin, les modalités de représentation des Collectivités Locales et le rôle des censeurs font l'objet de deux articles de loi affectés aux numéros 12 bis et 12 ter.

Je vous demande donc d'approuver le texte définitif des statuts établis en conformité avec la loi et d'autre part de nommer un représentant de la Commune pour siéger au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale et signer les statuts. Les trois charges peuvent être assumées d'ailleurs par trois personnes différentes.

Je vous rappelle que la Commune est actionnaire dans cette SOCIÉTÉ d'H.L.M. pour un montant de 2 000 000 Frs CFA, lesquels seront inscrits au Budget Supplémentaire de 1971, au chapitre 925, article 26.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Jusqu'à maintenant, c'était moi qui représentait la Commune auprès de la SOCIÉTÉ d'H.L.M. Si quelqu'un désire être nommé, qu'il fasse connaître sa candidature ?

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité, et Monsieur Marcel HOARAU est désigné pour représenter le Conseil Municipal au sein de la SOCIÉTÉ d'H.L.M., pour siéger au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale et signer les statuts.

Vu et approuvé
le 29 juillet 1971
le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
pour les affaires
économiques
signé: Jean Marie
BALLEVRE